

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA 6^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ICOM

Stockholm, Suède
1959

6^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ICOM

Stockholm, Suède, 8 juillet 1959

Motion n. 1: Conseils pour l'établissement de musées de sciences de technologie et d'industrie

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que le rôle des musées de sciences et de techniques n'est pas moins essentiel dans les pays où débute le processus de l'industrialisation que dans ceux où il est largement développé,
2. mais que, néanmoins, les musées de sciences et de techniques sont des plus rares dans les pays du premier groupe,
3. que cette situation contraire aux intérêts des populations peut s'expliquer en partie par une certaine méconnaissance des buts, des méthodes et des réalisations des musées de cette catégorie,
4. que la diffusion de conseils adéquats pourrait être, de toute façon, précieuse à tous les pays,
5. que le Comité de l'ICOM pour les musées scientifiques et techniques lui a présenté, à ce sujet, des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Prend la résolution :

1. de publier une brochure ayant pour objet de diffuser des «Conseils pour l'établissement de musées de sciences, de technologie et d'industrie»,
2. d'inscrire dans son projet de budget pour 1961 un crédit de \$ 2.750 destiné à couvrir les frais de ce projet,
3. de charger son Comité pour les musées de sciences et de techniques d'exécuter le plan suivant :
 - a. le Président du Comité, avec l'aide éventuelle d'experts qu'il désigne,

met en route le travail de préparation de l'ouvrage,

b. 1er mai 1960: il adresse au Président de l'ICOM un rapport écrit sur l'état d'avancement du travail, en vue de la prochaine session du Comité Exécutif (juin 1960),

c. fin décembre 1960 : il soumet au Président de l'ICOM le texte définitif de l'ouvrage en vue de la prochaine session du Bureau (fin janvier 1961),

d. février 1961 : l'avis du Bureau étant donné, l'ouvrage peut être remis à l'imprimeur par le Président du Comité des musées scientifiques et techniques,

e. juin 1961 : au moment où se tiennent à Paris les sessions annuelles du Comité Consultatif et du Comité Exécutif de l'ICOM, l'ouvrage est déjà en circulation; l'ICOM en a assuré la distribution à tous ses membres et à un certain nombre d'experts et d'Organisations dont la liste est établie en commun par le Président du Comité et le Secrétariat de l'ICOM.

Motion n. 2: Répertoire international des musées scientifiques et techniques

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que ses répertoires internationaux de musées d'une même catégorie ou d'un même thème peuvent être de la plus grande utilité, non seulement pour des spécialistes de musées, mais aussi pour ceux de disciplines variées,

2. que le Comité de l'ICOM pour les musées scientifiques et techniques et la Commission de l'ICOM pour les musées des transports ont préparé, en ce qui les concerne, le texte d'un répertoire commun,

3. que le Comité de l'ICOM pour l'éducation lui a présenté, à ce sujet, des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Prend la résolution :

1. de prendre en charge la publication de ce répertoire,

2. d'inscrire dans son programme de budget pour 1961 un crédit de \$ 500 destiné à couvrir les frais de ce projet,

3. de charger son Comité des musées de sciences et de techniques de mettre en oeuvre ce programme, selon le plan suivant :

a. les Présidents du Comité et de la Commission mettent en route le travail avec l'aide éventuelle d'experts qu'ils désignent,

b. 1er mai 1960 : le Président du Comité de l'ICOM pour les musées scientifiques et techniques adresse au Président de l'ICOM un rapport écrit sur l'état d'avancement du travail, en vue de la prochaine session du Comité Exécutif (juin 1960),

c. fin décembre 1960 : il soumet au Président de l'ICOM le texte définitif de l'ouvrage en vue de la prochaine session du bureau (fin janvier 1961),

d. février 1961 : l'avis du Bureau étant donné, l'ouvrage peut être remis à l'imprimeur par le Président du Comité des musées scientifiques et techniques,

e. juin 1961 : au moment où se tiennent à Paris les sessions annuelles du Comité Consultatif et du Comité Exécutif de l'ICOM, l'ouvrage est déjà en circulation; l'ICOM en a assuré la distribution à tous ses membres et à un certain nombre d'experts et d'Organisations dont la liste est établie en commun par le Président du Comité et le Secrétariat de l'ICOM.

Motion n. 3: Echanges de personnel entre les musées d'histoire naturelle

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que l'Assemblée Générale de 1956 a confié au Comité de l'ICOM pour les musées d'histoire naturelle l'établissement d'un rapport sur les possibilités qui s'offrent de réaliser des échanges de personnel entre les musées d'histoire naturelle, notamment les petits musées des différents pays,

2. qu'un rapport a été présenté à ce sujet à la 5ème Conférence Générale par M. van den Bergh, Président de la Commission,

3. que ce document, issu d'une enquête approfondie, souligne tout à la fois :

a. l'intérêt que de nombreux musées de cette catégorie attachent à réaliser entre eux des échanges de personnel scientifique,

b. les difficultés d'ordre financier qu'ils rencontrent à cet égard,

4. que le Comité de l'ICOM pour les musées d'histoire naturelle lui a présenté à ce sujet, des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Prend la résolution :

1. de charger le Directeur de l'ICOM de publier dans ICOM News/ Nouvelles de l'ICOM une analyse du dit rapport,

2. de charger le Comité de l'ICOM pour les musées d'histoire naturelle

de développer l'enquête ainsi entreprise.

Emet le voeu que les Organisations responsables se penchent sur ces problèmes et examinent les solutions à y apporter.

Motion n. 4: Répertoire international des musées d'histoire naturelle et de leurs spécimens-types

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. la motion n 3 b. de la session de 1956 confiant au Comité de l'ICOM pour les musées d'histoire naturelle la mission de favoriser l'établissement, dans chaque pays, d'une liste des musées d'histoire naturelle possédant des spécimens-types,
2. l'état d'avancement de ce travail,
3. les recommandations que lui a présentées le dit Comité à ce sujet, sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Prend la résolution :

1. de charger le Comité d'établir, d'ici la 6ème Conférence Générale, un répertoire international des musées d'histoire naturelle et de leurs spécimens-types,
2. d'inscrire dans le projet de budget pour 1962 un crédit de \$ 1.500 destiné à la publication de cet ouvrage.

Motion n. 5: Rôle des musées dans la protection de la nature

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que l'Assemblée Générale de 1956 a chargé le Comité de l'ICOM pour les musées d'histoire naturelle d'une étude sur le rôle des musées d'histoire naturelle dans la protection de la nature,
2. que la dite étude, fondée sur les réponses de 139 musées répartis dans toutes les régions du monde, a été présentée à la 5ème Conférence Générale de l'ICOM,
3. que tous les musées ayant participé à cette étude ont souligné l'importance d'une action en faveur de la protection de la nature,
4. que le Comité de l'ICOM pour les musées d'histoire naturelle lui a présenté, à ce sujet, des recommandations sur lesquelles le Comité

Consultatif a émis un avis favorable,

Prend la résolution :

1. de charger le Directeur de l'ICOM :

a. de publier une analyse de cette étude dans ICOM News/Nouvelles de l'ICOM,

b. de consulter un représentant de l'Union Internationale de la Nature au sujet de la suite à y donner.

Motion n. 6: Mission des musées d'ethnographie en tant qu'instruments de recherche

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant:

1. la mission des musées d'ethnographie en tant qu'instruments de recherche,

2. les recommandations que lui a présentées à ce sujet, le Comité de l'ICOM pour les musées d'ethnographie,

Forme le vœu :

1. que les musées d'ethnographie ne limitent pas leurs collections à des objets de choix mais qu'ils les élargissent pour y inclure un aussi grand nombre que possible d'objets de la vie quotidienne traditionnelle et particulièrement ceux concernant la culture matérielle.

2. qu'ils recueillent des informations sur le contexte dans lequel ces objets sont utilisés, en particulier sur la façon dont ils sont employés habituellement, sur les situations et les groupes sociaux qu'ils impliquent, sur leurs fonctions et leur productivité,

3. qu'ils recueillent ces mêmes informations, quand cela est possible, sur des aires géographiques plus larges par le moyen de questionnaires.

Motion n. 7: Rôle des musées d'ethnographie dans la préservation et la diffusion des productions d'intérêt artistique réalisées dans les sociétés de type pré-industriel

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que les développements sans cesse accélérés de la civilisation industrielle, tout bienfaits qu'ils soient en principe, risquent d'entraîner, tant dans les pays économiquement développés que dans

ceux où débute le processus d'industrialisation, la destruction de valeurs culturelles précieuses,

2. que de telles pertes sont à constater, notamment, dans le domaine des arts plastiques et appliqués, avec tout ce qu'elles comportent de conséquences d'ordre culturel, social et économique,

3. que, dans certains pays, des mesures pratiques ont été ou sont prises à cet égard par divers genres d'Organisations : services et associations pour la protection de populations autochtones économiquement sous-développées, services pour la préservation et la diffusion du folklore régional, musées d'ethnographie et d'art appliqué, etc.,

4. que certains musées, notamment des musées d'ethnographie et d'art appliqué, encouragent l'artisanat traditionnel du ou des pays du ressort géographique du musée, en favorisant la vente des productions de cet artisanat, en apposant sur ces productions un label de qualité et, surtout s'il s'agit de musées de plein air, en démontrant au public, dans un cadre approprié, à l'aide des artisans eux-mêmes, les procédés de la fabrication traditionnelle,

5. qu'il serait utile de procéder à une confrontation et à l'étude critique des méthodes employées, et des expériences réalisées dans ces domaines avec ou sans l'intervention des musées,

6. que le Comité de l'ICOM pour les musées d'ethnographie et de folklore lui a présenté, à ce sujet, des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Prend la résolution :

1. d'inscrire dans son budget de 1960 un crédit de \$ 1.500 pour l'organisation d'une réunion d'experts sur le thème : «Rôle des musées d'ethnographie dans la préservation et la diffusion des productions d'intérêt artistique réalisées dans les sociétés de type pré-industriel, problèmes d'acculturation qui peuvent se poser à ce sujet»,

2. de charger le Secrétariat de l'ICOM :

a. d'organiser la dite réunion en coopération avec les organes intéressés de l'ICOM et de l'UNESCO et, le cas échéant, d'autres Organisations internationales qualifiées,

b. d'étudier les possibilités qui s'offriront, le moment venu, d'en publier les résultats.

Motion n. 8: Définition des musées de plein air

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que les musées de plein air, selon la définition retenue par la Réunion de l'ICOM sur les problèmes des musées de plein air, consistent en une collection d'édifices de valeur historique, présentée avec un mobilier appropriés,
2. qu'une telle définition répond à l'acception la plus généralement admise,
3. que l'usage se répand, très heureusement, de présenter à l'air libre des ensembles temporaires ou stables de sculptures,
4. que la désignation de tels ensembles sous l'étiquette de musées de plein air risque d'engendrer, dans l'esprit du public et même des spécialistes, de regrettables confusions,
5. que la Commission de l'ICOM pour les musées de plein air lui a présenté, à cet égard, des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Emet le voeu :

1. que la dénomination de musées de plein air soit réservée aux collections d'édifices visées par le considérant 1,
2. que les experts et Organisations responsables de la présentation d'ensembles et de sculptures à l'air libre veuillent bien éviter, dans un esprit de compréhension, de leur appliquer l'appellation de musées de plein air,
3. que les dits experts et Organisations s'adressent à la Commission de l'ICOM pour les musées de plein air, au cas où des conseils techniques leur seraient utiles en ce qui concerne les problèmes d'intérêt commun.

Motion n. 9: Conservation de spécimens représentatifs de l'architecture rurale pré-industrielle

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie Stockholm de 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que les musées de plein air permettent de conserver et de mettre en valeur des spécimens représentatifs de l'architecture rurale pré-industrielle aux meilleures conditions, définies dans la déclaration adoptée en 1957 par la réunion de l'ICOM sur les problèmes des musées de plein air,
2. que de tels musées, par la force des choses, ne concernent qu'un nombre très restreint d'édifices,
3. que la Commission de l'ICOM pour les musées de plein air lui a présenté, à cet égard, des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Fait recommandation :

1. que des musées de plein air soient créés dans les pays n'en possédant pas encore,
2. que dans tous pays une action soit entreprise, en vue de préserver sur place le plus grand nombre possible de spécimens représentatifs de l'architecture rurale pré-industrielle, si possible avec leur mobilier et leur équipement,
3. que soit utilisée à cet égard l'expérience des musées de plein air,
4. que là où existent des musées de plein air, la charge leur soit confiée de promouvoir ce programme dans leur ressort géographique et d'en gérer les réalisations.

Motion n. 10: Conservation des bois employés dans la construction des édifices de valeur historique

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. la variété et la précarité des matériaux en bois, utilisés dans la construction des édifices de valeur historique préservés sur place ou transportés dans l'enceinte d'un musée de plein air,
2. les risques de dégradation qu'encourent de tels matériaux, sous l'action de facteurs naturels ou humains,
3. l'utilité de confronter et de vérifier les procédés et méthodes employés à cet égard dans les divers pays,
4. que la Commission de l'ICOM pour les musées de plein air et le Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées ont délibéré de ces problèmes, lui ont présenté, à ce sujet, des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Prend la résolution de charger la Commission de l'ICOM pour les musées de plein air d'exécuter, si possible d'ici juillet 1962, date de la prochaine Assemblée Générale, le programme suivant :

Un expert désigné par la Commission, en coopération avec un expert désigné par le Comité des laboratoires de musées,

- a. élaborera un questionnaire concernant les risques encourus par les diverses espèces de bois employés dans la construction des édifices de valeur historique, du fait de l'humidité, de la sécheresse et des insectes ou animaux assimilés, les procédés de conservation et de restauration à cet égard, les précautions pour le démontage, le transport et le remontage des édifices,

b. diffusera le dit questionnaire : dans les pays où existent des musées de plein air de haut niveau, auprès de l'établissement le plus important du genre; dans un petit nombre d'autres pays choisis en fonction des types essentiels de climat, auprès de l'Organisation responsable la plus représentative du pays (Service des monuments historiques, etc.);

c. rédigera, sur la base des réponses obtenues, un article d'un maximum de 3.000 mots, complété d'une bibliographie sélective et d'un nombre suffisant d'illustrations,

d. adressera cet article, après approbation du Président de la Commission et celle du Président du Comité de l'ICOM pour les musées d'ethnographie, au Directeur de l'ICOM, avec prière de le soumettre au Comité de rédaction de Museum.

Motion n. 11: Iconographie des portraits

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. l'intérêt qui s'attache, pour les musées d'archéologie et d'histoire, à un développement des études sur l'iconographie des portraits,
2. l'existence, dans le passé, d'une commission d'iconographie des portraits au sein du Comité international des sciences historiques,
3. les recommandations que lui a présentées le Comité de l'ICOM pour les musées d'archéologie et d'histoire, sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Emet le voeu que le Comité international des sciences historiques :

a. veuille bien envisager la possibilité de reconstituer la dite commission,

b. au cas où cette suggestion aurait une suite favorable, encourage la dite commission à

coopérer avec le Comité de l'ICOM pour les musées d'archéologie et d'histoire.

Motion n. 12: Enquête sur les supports en toile des peintures

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que la Commission de l'ICOM pour le traitement des peintures, poursuivant la réalisation de son programme :

a. a lancé une enquête sur les supports en toile des peintures et les traitements à leur apporter,

b. a chargé M. Christian Wolters de préparer un rapport à ce sujet,

c. a discuté ce rapport durant sa 9ème session et confié à un Comité de rédaction, composé de MM. Germain Bazin, Philip Hendy, Arthur van Schendel et Christian Wolters, le soin de le mettre au point et de l'adresser au Secrétariat, cela avant le 1er janvier 1960,

d. a exprimé le vœu que le Directeur de l'ICOM, une fois en possession de l'article et dès le début de l'année 1960, le soumette au Comité de rédaction de Museum en vue de sa publication dans ce périodique,

2. que le Comité Consultatif a émis un avis favorable à ce sujet,

Exprime sa gratitude à la Commission et à son Rapporteur, M. Wolters,

Prend la résolution de charger le Directeur de l'ICOM de veiller à l'exécution de ce programme, dans les délais prévus.

Motion n. 13: Enquête sur la préparation des peintures

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que la Commission de l'ICOM pour le traitement des peintures, à la veille d'achever son enquête sur les supports en toile des peintures, a abordé durant sa 9ème session une enquête sur la préparation,

2. qu'elle a chargé Sir Philip Hendy de préparer un rapport à ce sujet, dont le texte est à envoyer en français et en anglais, avant le 1er février 1960, aux membres de la Commission,

3. que les réponses des membres doivent parvenir au Rapporteur avant le 1er mai 1960,

4. qu'un groupe de travail, composé de MM. Cesare Brandi, Christian Wolters et le Rapporteur doit examiner le rapport avant octobre 1960, en vue de sa mise au point et de sa présentation à la prochaine session de la Commission en 1961,

5. que le Comité Consultatif de l'ICOM a donné un avis favorable à ce sujet,

Prend la résolution d'approuver ce programme.

Motion n. 14: Enquête sur la couche picturale

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que la Commission de l'ICOM pour le traitement des peintures, poursuivant la mise en oeuvre de son programme, se propose d'aborder l'étude de la couche picturale,
2. que la complexité du problème l'a induite à constituer un groupe de travail, composé de MM. Germain Bazin, Georg Schmidt et Christian Wolters, chargé de présenter à sa prochaine session, en 1961, des suggestions sur la manière d'aborder cette étude,
3. que le Comité Consultatif a émis un avis favorable à ce sujet,

Prend la résolution d'approuver ce programme.

Motion n. 15: Circulation d'expositions d'oeuvres d'art originales, dons, prêts, dépôts et échanges d'objet de musée d'un pays à l'autre

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant

1. que l'UNESCO a majoré de \$ 2.500 la subvention de l'ICOM au titre de 1959 pour «aide au Conseil International des Musées en vue de permettre de prendre des mesures destinées à faciliter la circulation d'expositions d'oeuvres d'art originales»,
2. qu'elle a prié l'ICOM de porter cette proposition à l'attention de sa 5ème Conférence Générale, en vue de faire étudier le projet par ses experts et de soumettre à l'UNESCO un plan de l'action que l'ICOM se proposerait d'entreprendre,
3. que la dite Conférence, en conclusion à une séance spéciale à laquelle participaient 62 experts représentant 17 pays, a délibéré de ce problème et soumis à l'Assemblée Générale un projet de motion,
4. que le Comité Consultatif de l'ICOM a émis un avis favorable à ce sujet,

Fait recommandation à l'UNESCO d'accepter que l'ICOM, à l'aide de ce crédit de \$ 2.500, mette en oeuvre le plan d'action suivant : un expert de haut niveau, M. A.B. de Vries, sera chargé par l'ICOM :

- a. de se rendre dans un nombre suffisant de pays d'Orient et d'Occident, en vue d'entrer en contact avec les Organisations les plus représentatives des musées dans ces pays et de discuter avec elles des possibilités qui s'offrent de favoriser la circulation internationale des expositions d'oeuvres d'art originales,
- b. par la même occasion et à des fins parallèles, de recueillir des

informations sur les possibilités qui s'offrent de stimuler les dons, dépôts et échanges d'objets de musées d'un pays à l'autre,

c. de soumettre à l'ICOM à son retour, à destination de l'UNESCO, un rapport complété de recommandations.

Motion n. 16: Musées et collections du verre

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. la motion n 9 de la 5ème session de l'Assemblée Générale plaçant sous le patronage de l'ICOM les «Journées Internationales du Verre» organisées en 1958 par la Ville de Liège,
2. la création d'un Secrétariat général permanent ds «Journées Internationales du Verre» fixé à Liège, qui en est résultée,
3. les recommandations de la réunion, tenue durant la 5ème Conférence Générale de l'ICOM, des spécialistes des musées et collections du verre,
4. l'avis favorable du Comité Consultatif sur les dites recommandations,

Prend la résolution de créer un Comité de l'ICOM pour les musées et collections du verre dont le Secrétariat sera fixé à Liège et géré par les Journées Internationales du Verre,

Fait recommandation :

1. aux Comités internationaux des musées de sciences et de techniques, d'ethnographie et de folklore, d'archéologie et d'histoire, d'art et d'art appliqué, des laboratoires de musées et d'architecture et techniques muséographiques de coopérer aux travaux du nouveau Comité, dans la mesure où leurs domaines respectifs coïncident avec le domaine propre à celui-ci,
2. à la ville de Liège de poursuivre son action dans ce domaine, en liaison avec l'ICOM.

Motion n. 17: Musées spécialisés

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que les musées spécialisés, s'ils se limitent à un sujet, ont pour mission d'exprimer le sujet sous les angles les plus variés,
2. que de ce fait ils relèvent plus ou moins des diverses disciplines à la base des grandes catégories de musées : art, histoire et archéologie,

ethnographie, sciences naturelles et «exactes», technologie,

3. qu'il y a intérêt à aider cette catégorie de musées à affirmer son rôle et à développer sa personnalité,

4. que le Comité de l'ICOM pour les musées locaux lui a présenté des recommandations à ce sujet, sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Prend la résolution :

1. de charger son Comité de l'ICOM pour les musées locaux, en coopération avec le Directeur de l'ICOM :

a. de s'occuper également des questions concernant les musées spécialisés,

b. de préparer, avec l'aide des Comités nationaux et du Centre de documentation UNESCO-ICOM, un recensement des musées spécialisés et d'en présenter les premiers résultats au Président de l'ICOM vers la fin de mai 1960, en vue de la plus prochaine session du Bureau (vers la fin de juin 1960), pour suite à donner,

c. de proposer au Comité de rédaction de Museum son aide, le moment venu, en vue de publier un numéro sur les musées spécialisés.

Motion n. 18: Musées régionaux et locaux

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959, en sa 6ème session

Considérant :

1. que le rôle des musées régionaux et locaux est également important :

a. pour prolonger dans les régions et loin des grands centres l'action des grands musées,

b. pour exprimer les cultures et les milieux locaux et régionaux, et aider ainsi au développement des grands musées,

2. qu'il existe encore, quant à ces musées, certains problèmes de terminologie et de domaine,

3. que le Comité de l'ICOM pour les musées locaux et spécialisés lui a présenté, à ce sujet, des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Exprime sa gratitude à l'UNESCO et au Comité de rédaction de Museum pour la publication, dans ce périodique, de plusieurs numéros spéciaux et «albums» sur les musées régionaux et locaux, numéros dont le plan systématique a permis d'évoquer, très largement, les réalisations des divers pays dans ces domaines,

Prend la résolution de charger le Comité de l'ICOM pour les musées locaux et spécialisés :

1. de coopérer avec le Directeur de l'ICOM en vue de proposer au Comité de rédaction de Museum des projets de nouveaux albums et numéros spéciaux à ce sujet,

2. d'effectuer, en coopération avec le Directeur et les Comités de l'ICOM, une enquête ayant pour but d'étudier les problèmes posés par le domaine et la terminologie des musées locaux et régionaux,

3. à cet effet :

a. de préparer un projet de questionnaire dont le texte devra être présenté au Président de l'ICOM vers la fin de l'année en cours, en vue de la prochaine session du Bureau (vers la fin de janvier 1960),

b. ce questionnaire une fois approuvé, de le diffuser auprès des Comités nationaux et d'un certain nombre de musées régionaux et locaux considérés comme particulièrement exemplaires,

c. d'établir sur la base des réponses obtenues entre temps un rapport de synthèse, lequel sera adressé au Président de l'ICOM vers le 1er mai 1960, en vue de la plus prochaine session du Comité Exécutif (vers la fin de juin 1960), pour suite à donner.

Motion n. 19: Etude systématique des propriétés de la matière en rapport avec les besoins des musées

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que des études théoriques sont indispensables, dans le domaine des musées comme dans tout autre domaine, en vue de perfectionner les méthodes opératoires existantes et d'ouvrir la voie à de nouvelles méthodes,

2. qu'une motion a été adoptée à ce sujet, sous le n 1, durant la 5ème session du Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, comme suite d'un rapport présenté par M. F.I.G. Rawlins, Deputy Keeper, The National Gallery, Londres,

3. que le Comité Consultatif a émis un avis favorable sur la dite motion,

Prend la résolution de charger le Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées :

1. d'entreprendre une étude systématique des propriétés de la matière en rapport avec les besoins des musées,

2. d'inviter quelques spécialistes à se joindre à lui à cet effet,
3. de charger M. Rawlins, le moment venu, de présenter au Comité un rapport sur l'état d'avancement de cette étude,
4. de présenter à l'ICOM, en temps utile, des propositions à ce sujet.

Motion n. 20: Situation des peintures murales dans les divers pays

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm, le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. qu'elle a adopté, à la recommandation du Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, un programme défini par la motion 17 de sa 5ème session,
2. que le Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, dans sa 4ème session (Amsterdam, 1957), a adopté, sous le n 1, une motion définissant un programme détaillé à ce sujet,
3. que l'un des trois questionnaires prévus, concernant la situation de peintures murales dans les divers pays, a été préparé par M. Paul Coremans, Directeur de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique, Bruxelles,
4. que ce questionnaire a été diffusé par le Secrétariat de l'ICOM auprès, selon les cas, des Comités nationaux de l'ICOM, des Commissions nationales de l'UNESCO et d'Organisations particulièrement compétentes,
5. que le Rapporteur a élaboré la synthèse des réponses reçues, en coopération avec le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ci-après dénommé Centre de Rome),
6. que le Conseil provisoire du Centre de Rome et le Directeur de l'ICOM, observateur auprès du dit Conseil, ont reconnu d'un commun accord l'intérêt de divulguer ce travail et d'en confier au Centre de Rome la publication à frais communs,
7. qu'ils ont estimé, sur la base d'une évaluation sommaire, qu'une somme de \$ 1.000 devrait permettre de réaliser la publication à un nombre suffisant d'exemplaires, en vue d'en distribuer une partie substantielle, le moment venu, selon une liste établie d'un commun accord,
8. que le Centre de Rome, dans ces conditions, pourrait assurer en 1960 la publication de l'ouvrage mis au point de façon définitive par ses soins,
9. que le Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, dans sa 5ème session, a adopté une motion à ce sujet, sous le n 2,

10. que le Comité Consultatif a émis un avis favorable sur la dite motion,

Prend la résolution :

1. d'approuver ce programme,

2. d'inscrire à son projet de budget pour 1960 un crédit de \$ 500 en vue de rembourser au Centre de Rome sa part des dépenses effectuées entre temps pour la publication,

Fait recommandation au Centre de Rome :

1. de faire large place, dans la publication envisagée, aux informations pratiques tirées du questionnaire, notamment en ce qui concerne l'organisation des services responsables des peintures murales,

2. de mettre l'accent, dans l'introduction, sans négliger de présenter les autres aspects de l'enquête, sur l'importance des peintures murales dans le patrimoine universel, sur les dangers que celles-ci encourent en raison de l'insuffisance des soins et sur l'action entreprise à cet égard par l'ICOM et le Centre de Rome, plus particulièrement grâce à l'enquête approfondie que poursuit le Dr. Cesare Brandi, Directeur de l'Istituto Centrale des Restauero, Rome,

3. de faire paraître l'ouvrage en 1960 si possible, de manière à laisser à celui-ci son maximum d'actualité,

Se félicite de voir s'engager entre le Centre de Rome et lui une coopération aussi fructueuse et en exprime sa gratitude au Centre et son Directeur, M. Harold Plenderleith, Président du Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées.

Motion n. 21: Etat et traitement des peintures murales

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. qu'elle a adopté, à la recommandation du Comité pour les laboratoires de musées, un programme défini par la motion 17 de sa 5ème session,

2. que le Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, dans sa 4ème session (Amsterdam, 1957), a adopté, sous le n 1, une motion définissant un programme détaillé à ce sujet,

3. que deux des trois questionnaires prévus, concernant respectivement l'état et le traitement des peintures murales, ont été préparés par M. Cesare Brandi, Directeur de l'Istituto Centrale del Restauero, Rome,

4. que les 6 réponses obtenues, sur les 9 demandées, conduisent le Rapporteur, ainsi qu'il en a rendu compte dans un rapport présenté devant le Comité par Mme Vlad Borelli, de l'Istituto, à élargir le

programme envisagé à l'origine,

5. que le Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, dans sa 5^{ème} session, a adopté une motion à ce sujet, sous le n 3,

6. que le Comité Consultatif a émis un avis favorable sur la dite motion,

Prend la résolution :

1. d'approuver le programme envisagé par le Comité, consistant :

a. à charger le Rapporteur de poursuivre son enquête en s'entourant de toutes les garanties désirables,

b. à faire appel à cet effet, s'il le juge utile, au Centre de Rome,

c. à préparer un rapport sur l'avancement de ce programme et à le présenter à la prochaine session du Comité, à tenir en septembre 1961,

2. de charger le Comité Exécutif de suivre les progrès de ce programme et, en 1962, de lui en faire rapport.

Motion n. 22: Conservation des matériaux constitutifs des documents graphiques

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6^{ème} session

Considérant :

1. qu'elle a adopté, à la recommandation du Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, un programme défini par la motion 17 de sa 5^{ème} session,

2. que le dit Comité, durant sa 4^{ème} session (Amsterdam, 1957) a introduit dans son programme général l'étude des matériaux constitutifs (papier, parchemin, encres, etc.) des documents graphiques tels que les gravures et les dessins,

3. que le dit Comité, durant la même session, a adopté, sous le n 2, une motion concernant plus particulièrement les peintures de manuscrits et constituant un groupe de travail chargé de l'étude de cette question,

4. que, durant la 5^{ème} session du dit Comité, des rapports ont été présents respectivement :

a. au nom de M. J. Porcher, Conservateur en Chef du Département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale, Paris, Rapporteur, par Mlle Kleindienst, de la Bibliothèque Nationale,

b. au nom de M.L. Santucci, Chimiste à l'Istituto di Patologia del Libro, Rome, par M. E. Werner, Keeper, Research Laboratory, British Museum, Londres,

5. que, durant la même session, Mlle Kleindienst et M. Bohdan Marconi, Chef du Laboratoire National pour la Conservation, Varsovie, ont présenté, réalisés sur de éléments de manuscrits anciens, des essais de collage et d'imprégnation,

6. que les dits rapports ont fait apparaître l'opportunité de coordonner ces deux enquêtes, dans le maintien de leurs objectifs particuliers,

7. que le Comité Consultatif a émis un avis favorable à ce sujet,

Prend la résolution :

1. de demander au Comité pour les laboratoires de poursuivre les enquêtes et les expériences de laboratoire, par les moyens qu'il jugera utiles, cela avec l'aide du groupe de travail désigné dans la motion n 2, complété de Mlle Kleindienst et de M. Santucci,

2. de préparer un rapport sur l'avancement de ce programme et de le présenter au Secrétariat de l'ICOM, en vue d'en permettre la distribution et l'étude avant que se tienne, en septembre 1961, la prochaine session du Comité pour les laboratoires,

3. de charger le Comité Exécutif de suivre les progrès du programme, et, en 1962, de lui en faire rapport.

Motion n. 23: Conservation des textiles

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que le Comité des laboratoires de musées, durant sa 4ème session (Amsterdam, 1957), a introduit dans son programme général l'étude des textiles, en vue de leur conservation,

2. qu'une motion a été adoptée à ce sujet, sous le n 4, durant la 5ème session du Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, à la suite d'un rapport présenté par Mlle L. Bellinger, du Textile Museum de Washington, D.C.,

3. que le Comité Consultatif de l'ICOM a émis un avis favorable sur la dite motion,

Prend la résolution :

1. d'approuver le programme suivant, défini par la dite motion :

a. le Comité constituera, avant le 1er mars 1960, un groupe de travail chargé de poursuivre, sous sa direction, l'étude des textiles en vue de leur conservation,

b. il priera Mlle Bellinger de préparer un rapport sur l'état d'avancement de cette étude et de le remettre au Secrétariat de l'ICOM avant le 1er octobre 1960, en vue d'en permettre la distribution en temps utile aux membres du Comité,

c. il inscrira la discussion de ce rapport à l'ordre du jour de la prochaine session du Comité, en septembre 1961,

2. de charger le Comité Exécutif de suivre les progrès de ce programme et, en 1962, de lui en faire rapport.

Motion n. 24: Conservation des matériaux d'origine animale en tant qu'éléments constitutifs des objets de musée

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que le Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, durant sa 4ème session (Amsterdam, 1957) a introduit dans son programme général l'étude des matériaux en peau, cuir, os, ivoire, corne, et autres produits d'origine animale,

2. qu'une motion a été adoptée à ce sujet, sous le n 6, durant la 5ème session du Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées comme suite à un rapport présenté par le Dr. W.E. Swinton, Conservateur du Département de géologie au British Museum, Londres, rapport qui ne peut manquer d'intéresser tous ceux des Comités internationaux de l'ICOM groupant des catégories de musées,

3. que le Comité Consultatif a émis un avis favorable sur la dite motion,

Prend la résolution :

1. d'approuver le programme suivant, défini par la dite motion :

a. le dit Comité proposera sa collaboration aux Comités de l'ICOM des diverses catégories, notamment à ceux d'ethnographie et d'histoire naturelle, en vue de l'étude de ces problèmes,

b. il chargera M. W. E. Swinton et M. A. Werner, Research Laboratory, British Museum, Londres, membre du Comité pour les laboratoires, de préparer un questionnaire sur la composition, la structure, l'identification, l'altération et la conservation des matériaux d'origine animale en tant qu'éléments constitutifs des objets de musée; questionnaire précédé d'une introduction, et à compléter d'une bibliographie du sujet,

c. il remettra ce questionnaire au Secrétariat de l'ICOM avant le 1er juin 1960, en vue d'en permettre la distribution selon une liste fournie par ces deux experts, les réponses étant demandées dans un délai de six mois à dater de l'envoi du questionnaire,

d. il invitera MM. Swinton et Werner à adresser leur rapport au Secrétariat de l'ICOM avant le 1er mars 1961, en vue de permettre à celui-ci d'en assurer la distribution aux membres du Comité pour les laboratoires et, à titre d'information, aux membres des Comités de l'ICOM pour les musées d'ethnographie et d'histoire naturelle,

2. de charger le Comité Exécutif de suivre les progrès de ce programme et, en 1962, de lui en faire rapport.

Motion n. 25: Conservation des matériaux en calcaire, grès et brique, en tant qu'éléments constitutifs des monuments et des objets de musée

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que le Comité des laboratoires de musées, durant sa 4ème session (Amsterdam, 1957), a introduit dans son programme général l'étude des matériaux en calcaire, en grès et en brique,

2. que ces matériaux sont à considérer, tout à la fois, comme éléments constitutifs des monuments et des objets de musée,

3. qu'une motion a été adoptée à ce sujet, sous le n 7, durant la 5ème session du Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, après discussion d'un projet de questionnaire présenté par M. R. Sneyers, Directeur de laboratoire à l'Institut Royal du Patrimoine Artistique, Bruxelles,

4. que le Comité Consultatif a émis un avis favorable sur la dite motion,

Prend la résolution d'approuver le programme suivant, défini par la dite motion :

1. durant le 2ème semestre de 1959 :

a. le Comité priera le Président de l'ICOM de soumettre le questionnaire à l'UNESCO, en lui demandant de bien vouloir charger son Comité international pour les monuments de désigner ses représentants dans un groupe de travail constitué par le Comité des laboratoires, en vue de mettre au point ce questionnaire,

b. le questionnaire une fois mis au point, le Comité des laboratoires demandera au Secrétariat de l'ICOM de le diffuser auprès d'un nombre restreint d'Organisations et d'experts spécialisés dont le Comité des laboratoires fournira la liste; les réponses seront à adresser à M. Sneyers, Rapporteur,

2. durant le dernier trimestre de 1960 : le Rapporteur, sur la base des

réponses reçues, préparera un rapport sur l'état d'avancement de la question; il en fera remise au Secrétariat de l'ICOM au plus tard avant la fin de l'année 1960,

3. durant le 1er trimestre de 1961 : le Secrétariat de l'ICOM distribuera le rapport aux membres du Comité des laboratoires, élargi des représentants du Comité pour les monuments,

4. durant les mois suivants : les membres du Comité des laboratoires procéderont

individuellement à l'étude du rapport. Celui-ci sera discuté dans la 6ème session du Comité (septembre 1961, Barcelone), en vue de nouvelles propositions à l'ICOM.

Motion n. 26: Conservation des métaux en tant qu'éléments constitutifs des objets de musée

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que le Comité de l'ICOM pour les laboratoires et musées, durant sa 4ème session (Amsterdam, 1957), a inscrit dans son programme général l'étude des métaux et de leurs alliages, en vue de leur conservation,

2. qu'un questionnaire a été préparé en 1957 par M. R. Organ, Senior Experimental Officer, Research Laboratory, British Museum, Londres, lequel questionnaire a été adressé à 7 laboratoires spécialisés de divers pays,

3. que ce questionnaire s'est avéré satisfaisant et de même les 3 réponses qu'il a suscitées,

4. qu'une motion a été adoptée à ce sujet, sous le n 8, durant la 5ème session du Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, comme suite à un rapport présenté par M. Organ,

5. que le Comité Consultatif a émis un avis favorable sur la dite motion,

Prend la résolution :

1. d'approuver le programme suivant, défini par la dite motion :

a. le Comité poursuivra cette étude avec son large objectif d'origine, incluant toutes espèces de métaux,

b. il constituera à cet effet, opérant sous sa direction, un groupe de travail plus spécialement chargé d'élaborer ces problèmes, et dont ferait partie, notamment, M. R.J. Gettens, de la Freer Gallery of Art, Washington, D.C.,

- c. il chargera M. Organ de remettre au Secrétariat de l'ICOM un rapport de synthèse, cela avant décembre 1960, en vue de sa distribution aux membres du Comité,
 - d. il inscrira la présentation et la discussion du rapport à l'ordre du jour de la 6ème session du Comité (septembre 1961, Barcelone),
 - e. il adressera au Président de l'ICOM, en décembre 1961, et en vue de l'Assemblée Générale de 1962, un rapport sur l'avancement de ce programme,
2. de charger le Comité Exécutif de suivre les progrès de ce programme et, en 1962, de lui en faire rapport.

Motion n. 27: Etude des produits synthétiques

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que les produits synthétiques sont employés de plus en plus pour la préservation et la restauration des biens culturels,
2. qu'il en résultera dans les méthodes de préservation et de restauration des modifications d'ordre fondamental,
3. que le Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées et la Commission de l'ICOM pour le traitement des peintures se sont penchés sur ces problèmes dans la réunion mixte qui s'est déroulée à Amsterdam en septembre 1957,
4. que MM. G. Thomson et A. Werner (Royaume-Uni), en conséquence, ont présenté des rapports à ce sujet à la réunion mixte des mêmes organes, tenue à Copenhague, en juin 1959,
5. que cette même réunion mixte a chargé un groupe de travail, composé de MM. A. van Schendel, E. Werner et R. Feller, d'en présenter les premiers résultats à la prochaine réunion mixte devant se tenir à Barcelone, en septembre 1961,
6. qu'à cet effet, il sera nécessaire de rassembler entre temps, si possible à Londres, les membres du dit groupe de travail,

Prend la résolution d'approuver ce programme.

Motion n. 28: Répertoire international des laboratoires scientifiques et techniques et des ateliers de musée

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. qu'elle a adopté, à la recommandation du Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, un programme concernant l'établissement d'un répertoire des laboratoires scientifiques et techniques et des ateliers de musées, défini par la motion n 17 de sa 5ème session,
2. que le Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, dans sa 4ème session (Amsterdam, 1957), a adopté sous le n 3 une nouvelle motion à ce sujet,
3. que le questionnaire prévu a été préparé et diffusé par M. Paul Coremans, Directeur de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique, Bruxelles,
4. que, sur la base des réponses obtenues des Organisations intéressées, M. Coremans a rédigé un premier texte, lequel a été diffusé par M. R.J. Forbes, Professeur à l'Université d'Amsterdam,
5. que le Conseil provisoire de Rome et le Directeur de l'ICOM :
 - a. ont considéré comme souhaitable de confier au Centre la mise au point définitive et la publication du répertoire,
 - b. ont estimé, sur la base d'une évaluation sommaire, qu'une somme de \$ 2.000 devrait permettre de réaliser la publication d'un nombre suffisant d'exemplaires, en vue d'en distribuer une partie substantielle, le moment venu, selon une liste établie d'un commun accord,
 - c. que le Centre de Rome, dans ces conditions, pourrait assurer la publication de l'ouvrage en 1960,
6. que le Bureau de l'ICOM, favorable à ces points de vue, a proposé d'inscrire dans le projet de budget de l'ICOM pour l'année 1960 un crédit de \$ 1.000
7. que le Comité Consultatif a émis un avis favorable à ce sujet,

Prend la résolution :

1. d'inscrire ce crédit de \$ 1.000 dans son projet de budget pour 1960, en vue de rembourser alors le Centre de sa part des dépenses effectuées entre temps,
2. de charger le Président de l'ICOM d'exprimer au Directeur du Centre de Rome toute la satisfaction que l'ICOM éprouve de cette coopération.

Motion n. 29: Centre de Rome

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. la motion n 16 de sa 5ème session portant le voeu :

i. que la Conférence Générale de l'UNESCO, lors de sa 9ème session, décide la création du Centre international d'étude pour la conservation et la restauration des biens culturels et lui attribue une subvention adéquate, tout au moins dans les premières années de son existence,

ii. qu'une coordination parfaite s'établisse le moment venu entre le nouveau Centre d'une part, et d'autre part le Comité de l'ICOM pour les laboratoires de musées, l'Institut International pour la Conservation des Objets de Musées et toutes autres Organisations qualifiées à objectifs similaires,

iii. que le nouveau Centre soit doté d'un Directeur particulièrement qualifié,

iv. que le nouveau Centre accorde une attention spéciale aux problèmes dépassant le cadre géographique et culturel de l'Europe occidentale,

2. les interventions présentées au cours de la séance en date du 7 juillet de l'actuelle Conférence Générale par MM. Jean Thomas, Directeur Général Adjoint de l'Unesco, Frédéric Gysin, Président du Conseil provisoire et Harold Plenderleith, Directeur du dit Centre,

Constatant :

1. qu'il a formulé un premier programme des plus intéressants et qu'il en a entrepris avec diligence la mise en oeuvre,

2. que 14 pays - à savoir l'Autriche, la Belgique, Ceylan la République Dominicaine, l'Espagne, le Ghana, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, les Pays-Bas, la Pologne, la Suisse et la Yougoslavie - lui ont déjà apporté leur adhésion,

3. que le Comité Consultatif a émis un avis favorable à ce sujet,

Prend la résolution d'exprimer sa gratitude à l'UNESCO,

Fait recommandation aux Comités nationaux des pays qui ne sont pas encore membres du Centre d'informer leurs gouvernements du point de vue de l'ICOM et de les encourager à devenir membres du Centre.

Motion n. 30: Musées et architecture

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Constatant :

1. qu'au cours de ces dernières années, un certain nombre de musées ont été construits, qui ne répondent pas à l'état actuel des connaissances dans le domaine de la muséographie,

2. que la cause en peut être une méconnaissance des besoins du musée par l'architecte : en d'autres termes que la construction réalisée dans ce cas ne constitue pas un instrument utile à la préservation et à l'exposition des oeuvres et qu'elle tend à ne plus être qu'un monument en soi, voire une pure oeuvre d'art,

3. mais que l'échec, dans d'autres cas, incombe au Conservateur dont le programme n'a pas été préparé selon les méthodes désirables,

4. que le Comité de l'ICOM pour l'architecture et les techniques muséographiques lui a présenté, à ce sujet, des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Emet le voeu que lorsqu'un musée doit être doté d'un nouvel édifice,

1. le Directeur du musée soit chargé, au préalable, d'établir un programme concret et détaillé des besoins du musée,

2. qu'un architecte capable soit appelé à étudier un projet sur la base du programme ainsi établi,

3. que si les circonstances imposent de choisir l'architecte par voie de concours, ce concours soit destiné seulement à détecter l'architecte, et qu'il soit entendu que les projets primés au concours ne seront pas les projets définitifs,

4. que l'architecte ainsi désigné réalise ce programme en collaboration étroite et permanente avec le Directeur du Musée.

Motion n. 31: Dépôts de sécurité de microfilms

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. le voeu qu'elle a adopté en sa 2ème session (Londres, 1950) en vue, conformément aux conclusions d'une enquête effectuée par l'ICOM à la demande de l'UNESCO (Résolution 6.143 de la Conférence Générale de l'UNESCO, Paris, 1949) de la création de dépôts de sécurité pour la sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité et des méthodes à mettre en oeuvre à cette fin,

2. les résolutions déjà prises par d'autres organismes tels que le Conseil International des Archives (3ème Congrès, Florence, 1953) dans le but analogue de constituer des archives de microfilms,

3. les recommandations que lui a présentées le Comité de l'ICOM pour la documentation, sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Fait recommandation aux Comités nationaux de l'ICOM de porter une attention spéciale au problème de la reproduction microphotographique,

en 4 exemplaires, des objets de musée et oeuvres d'art des collections conservées dans les différents pays, en vue de la constitution de dépôts de sécurité dans plusieurs régions du monde.

Motion n. 32 **Réunion, à Paris en 1961, du Comité de l'ICOM pour la documentation**

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

a. l'opportunité de normaliser de nombreux éléments de la documentation muséographique,

b. le désir de certains membres du Comité, représentant plusieurs pays, d'examiner ensemble les problèmes techniques relevant de leur compétence.

Recommande que le Comité de l'ICOM pour la documentation se réunisse à Paris en 1961, étant entendu qu'il n'en résulterait pas pour l'ICOM d'obligation financière et que les experts intéressés auraient à prévoir des contributions de leurs Comités nationaux et des Instituts ou Centres spécialisés de leurs pays respectifs.

Motion n. 33: Répertoires internationaux de musées spécialisés et répertoires nationaux de musées

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant que l'élaboration, au Centre de Documentation UNESCO-ICOM, du répertoire international général des musées est une oeuvre de très longue haleine, nécessitant la coopération des musées de tous pays,

Recommande :

a. que les Comités internationaux spécialisés de l'ICOM apportent les soins les plus attentifs à l'élaboration de listes ou de répertoires de musées spécialisés,

b. que les Comités nationaux de l'ICOM s'intéressent à la publication des répertoires nationaux de musées, cela dans les pays où de tels répertoires n'ont pas encore été réalisés ou ont largement dépassé les limites de l'actualité.

Motion n. 34: Sauvegarde des archives photographiques d'origine privée

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. l'intérêt que présentent les collections de photographies d'oeuvres d'art appartenant ou ayant appartenu à des photographes professionnels, et en danger de dispersion ou de destruction,
2. les recommandations que lui a présentées le Comité de l'ICOM pour la documentation, sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Fait recommandation aux Comités nationaux de l'ICOM d'étudier, selon les conditions juridiques que pose ce problème dans les différents pays, la manière de sauvegarder cette source de documentation particulièrement intéressante pour les musées, et les diverses collections publiques,

Emet le voeu que les musées se constituent des photothèques (positifs et négatifs), en réservant les droits des propriétaires des clichés, selon la législation en vigueur dans le pays.

Motion n. 35: Expositions documentaires en marge des Conférences Générales Générales de l'ICOM

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que la motion n 22 de sa 5ème session porte que l'ICOM prend la résolution de «présenter à l'occasion des Conférences Générales de l'ICOM, dans les lieux où elles se tiennent, les publications de l'ICOM et de l'UNESCO concernant les musées ainsi que les méthodes et activités d'éducation»,
2. que le Comité de l'ICOM pour l'éducation, lors de la 5ème Conférence Générale, a été le seul à exécuter ce programme, d'ailleurs de façon remarquable,
3. que le dit Comité lui a présenté, à ce sujet, des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Exprime sa gratitude au dit Comité,

Prend la résolution de charger les Présidents des Comités internationaux et les Présidents des Commissions internationales de l'ICOM d'exécuter le programme suivant, en coopération avec le Président du Comité d'organisation de la 6ème Conférence Générale de l'ICOM :

1. 1er trimestre de 1960 : chacun des dits Présidents indiquera au Président du Comité d'organisation l'espace et le matériel dont il souhaiterait disposer en ce qui concerne la présentation d'un matériel d'actualité de son domaine émanant de son Organisation ou de l'UNESCO et pour l'essentiel d'autres Organisations et d'experts variés,

2. 2ème trimestre de 1960 : le Président du Comité d'organisation fait savoir aux intéressés dans quelle mesure, approximativement, il envisage de pouvoir satisfaire à leurs demandes,

3. deux derniers trimestres de 1960 - 1er trimestre de 1961 : les Présidents des dites Organisations de l'ICOM organisent leurs participations, en coopération avec le Président du Comité d'organisation,

4. fin décembre 1961 : ces Présidents et le Président du Comité d'organisation renseignent le Secrétariat de l'ICOM sur l'état d'avancement du travail, en vue de permettre à celui-ci d'en rendre compte à la session du Bureau devant se tenir au début de l'année 1962.

Motion n. 36: Reproductions en couleurs des chefs d'oeuvre des arts d'Orient et d'Occident

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que la diffusion de reproductions en couleurs de chefs d'oeuvre des arts d'Orient et d'Occident, si elle est opérée à large échelle et dans un grand nombre de pays, est l'un des moyens les plus efficaces pour favoriser l'appréciation mutuelle des valeurs culturelles des peuples,

2. que des résultats considérables ont déjà été acquis en cette voie, grâce aux collections de diapositifs, aux répertoires, aux collections de reproductions en couleurs d'oeuvres d'art dont l'UNESCO favorise la diffusion,

3. mais que le coût élevé des procédés de clichage en couleurs empêche d'y recourir autant qu'il conviendrait, dans le cas des publications destinées à l'éducation des adultes,

4. que le Comité de l'ICOM pour l'éducation lui a soumis, à ce sujet, des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Fait recommandation à l'UNESCO : d'étudier les possibilités qui s'offrent de favoriser la publication, dans les divers pays, d'ouvrages destinées à l'éducation des adultes, dans lesquels seraient reproduites en couleurs un ensemble d'oeuvres représentatives des arts d'Orient et d'Occident; que cette action soit poursuivie dans le cadre du projet majeur Orient-Occident et que le Département des activités culturelles de l'UNESCO lui apporte son concours.

Motion n. 37: Moyens les plus efficaces de rendre les musées accessibles à tous

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant qu'un groupe de travail dont les membres appartenaient à 20 pays a examiné, durant la 5ème Conférence Générale de l'ICOM, le projet de «Recommandations sur les moyens les plus efficaces de rendre les musées accessibles à tous» et a transmis à l'UNESCO un rapport à ce sujet,

Vu l'avis favorable du Comité Consultatif,

Exprime sa gratitude au groupe de travail,

Assure l'UNESCO de tout l'intérêt qu'elle attache au succès de son projet.

Motion n. 38: Enquête sur la profession muséale

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que le Dr. Otto Benesch, Président du Comité de l'ICOM pour l'administration et le personnel, a été chargé, aux termes de la motion n 24 de la 5ème session de l'Assemblée Générale, d'étudier les modalités d'une enquête internationale sur la profession muséale,

2. que le Dr. A.B. de Vries a été chargé d'entreprendre cette enquête et qu'il a préparé à ce sujet, en coopération avec des statisticiens hollandais, un projet de questionnaire détaillé,

3. que la 5ème Conférence Générale de l'ICOM, en conclusion à une séance spéciale à laquelle participaient 10 pays représentés par 25 experts, a soumis à l'Assemblée Générale à ce sujet des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Prend la résolution :

1. d'exprimer sa gratitude au Dr. de Vries et aux experts qui veulent bien l'assister,

2. de charger le Dr. de Vries :

a. de poursuivre son enquête en liaison avec les experts hollandais et le Secrétariat de l'ICOM,

b. de présenter à la prochaine session du Comité Consultatif de l'ICOM, en 1960, un rapport sur l'état d'avancement de l'enquête,

c. s'il lui est donné d'accomplir la mission à laquelle se réfère la motion n 15 de la présente Assemblée Générale, de recueillir par la même occasion, auprès des Organisations qualifiées de divers pays, des informations sur les problèmes concernant la profession muséale.

Motion n. 39: Enquête sur les dispositifs antivols dans les

musées

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. que l'Organisation Internationale de Police Criminelle (INTERPOL) a préparé et diffusé, à la demande de M. André Noblecourt, Président de la Commission de l'ICOM pour la sécurité, et en coopération avec cet expert, un questionnaire concernant les dispositifs antivols dans les musées,
2. que cette enquête a suscité de nombreuses et importantes réponses de la part des Organisations internationales de l'INTERPOL,
3. que celle-ci envisage d'en publier les résultats dans un numéro de son périodique et propose qu'il en soit fait, aux frais de l'ICOM, au prix de revient, un tirage supplémentaire destiné à en assurer la diffusion auprès des membres de l'ICOM,
4. que le Président de la Commission de l'ICOM pour la sécurité et le Bureau de l'ICOM lui ont soumis, à ce sujet, des recommandations sur lesquelles le Comité Consultatif a émis un avis favorable,

Exprime sa gratitude à l'INTERPOL et à M. Noblecourt,

Prend la résolution :

1. d'accepter les propositions de l'INTERPOL,
2. d'inscrire dans son projet de budget pour 1960 un crédit de \$ 200 destiné à couvrir les frais d'impression et d'expédition d'exemplaires supplémentaire du dit périodique de l'INTERPOL,
3. de charger le Directeur de l'ICOM et M. Noblecourt de prendre contact à cet effet avec l'INTERPOL.

Motion n. 40: Coopération entre les experts des musées, du film et de la télévision

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. les 4 recommandations adoptées en 1958 à Bruxelles par le Symposium d'experts des musées et de la télévision organisé par l'ICOM à la demande et avec l'aide de l'UNESCO,
2. les avantages réciproques d'une coopération accrue entre les experts des musées d'une part, et ceux du cinéma et de la télévision d'autre part, dans les voies définies par les dites recommandations,

3. le rapport présenté à ce sujet durant une séance spéciale de la 5ème Conférence Générale de l'ICOM par M. Paul Johnstone, membre du dit Symposium,

4. les recommandations que lui a soumises le Comité Consultatif à ce sujet,

Exprime sa gratitude à l'UNESCO et aux experts du Symposium,

Prend la résolution de charger le Comité de l'ICOM pour le film et la télévision de bien vouloir mettre en oeuvre, en coopération avec les services et experts compétents de l'UNESCO ainsi qu'avec le Secrétariat de l'ICOM, le programme suivant :

1. mettre au point et développer s'il y a lieu, à l'aide d'analyses, de comptes rendus du Symposium et par d'autres moyens et si possible publier les dites recommandations,

2. étudier les possibilités qui s'offrent :

a. de réunir et de publier régulièrement des informations sur la production de films et d'émissions télévisées de musées, ainsi que sur les expériences des différents pays dans ce domaine,

b. de favoriser les échanges internationaux de films et d'émissions télévisées, ainsi que de répertoires de films, kinescopes et scénarios d'émissions télévisées concernant les musées,

c. de s'efforcer de promouvoir la réalisation d'émissions télévisées internationales en direct, du type Eurovision,

d. d'encourager, en coopération avec le Centre de Documentation UNESCO-ICOM, la préparation, dans le plus grand nombre possible de pays et selon des normes à suggérer par le Comité, des répertoires de films, kinescopes et scénarios consacrés aux musées, en vue d'en tirer si possible, le moment venu, un répertoire international,

e. d'instituer un prix international à décerner, dans le cadre d'une grande manifestation internationale du cinéma ou de la télévision, au meilleur film et à la meilleure émission télévisée sur les muées,

Fait recommandation à l'UNESCO d'apporter son appui à ce programme.

Motion n. 41: Sécurité des biens culturels impliqués dans la réalisation des films et émissions télévisées

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. La 3ème recommandation adoptée en 1958 à Bruxelles par le

Symposium d'experts de musées et de la télévision organisé par l'ICOM à la demande et avec l'aide de l'UNESCO,

2. le concours essentiel apporté, en ce qui concerne la préparation de cette recommandation, par le Dr. Paul Coremans, Directeur de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique,

3. l'intérêt qui s'attache à ce que la coopération, entre les experts de musées d'une part et ceux du cinéma et de la télévision d'autre part, s'exerce dans le respect de la sécurité, de la signification et de la dignité des biens culturels conservés dans les musées,

4. les recommandations que lui ont soumises, à ce sujet, le Comité de l'ICOM pour le film et la télévision et le Comité Consultatif,

Exprime sa gratitude au Dr. Paul Coremans,

Prend la résolution :

1. de charger le Président du Comité pour le film et la télévision :

a. de constituer un groupe de travail ayant mission de rédiger un questionnaire sur les mesures à envisager pour la sécurité des biens culturels,

b. de diffuser ce questionnaire auprès d'un certain nombre d'experts, selon une liste préparée avec le groupe de travail,

c. de favoriser certaines expériences de laboratoire à ce sujet,

d. de confier à un ou plusieurs experts, sur la base des réponses obtenues au questionnaire et par d'autres moyens, la rédaction d'un rapport de synthèse, complété de recommandations en projet,

e. de présenter ce rapport et ces recommandations en projet au Président de l'ICOM vers le 1er mai 1962, en vue de la prochaine Conférence Générale de ICOM laquelle doit se tenir en juillet 1962,

f. une fois l'accord de l'ICOM obtenu à ce sujet, d'assurer la publication des dits documents, en liaison avec le Secrétariat de l'ICOM,

2. d'inscrire à son projet de budget pour 1962 un crédit de \$ 1.500, réservé à la dite publication,

Fait recommandation à l'UNESCO d'apporter son appui à ce programme.

Motion n. 42: Réalisation de films types concernant les musées

L'Assemblée Générale de l'ICOM, réunie à Stockholm le 8 juillet 1959 en sa 6ème session

Considérant :

1. la recommandation n 4 traitant des films et émissions télévisées, adoptée en juillet 1958 à Bruxelles par le Symposium d'experts des musées et de la télévision organisé par l'ICOM à la demande et avec l'aide de l'UNESCO,
2. la recommandation du Stage de l'UNESCO sur l'éducation et les musées, tenu à Rio de Janeiro (Brésil) en septembre 1958 sous la direction du Directeur de l'ICOM, plus spécialement en ce qui concerne les films et émissions de caractère éducatif en relation avec les musées,
3. l'avis favorable porté à ce sujet par le Comité Consultatif,

Emet le voeu:

1. que des Organisations nationales qualifiées réalisent des films types concernant les musées et l'éducation, si possible en coopération avec les membres ou correspondants, dans les pays intéressés, du Comité de l'ICOM pour le film et la télévision et du Comité de l'ICOM pour l'éducation,
2. qu'au cas où de tels films seraient réalisés, ils soient proposés en exemple à d'autres pays.